

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

RESSOURCES HUMAINES

34 / 22_034 - TARIF DES VACATIONS DU MÉDECIN DES CRÈCHES

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Martine KOSINSKI-GONELLA donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 8 mars 2022

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Petite enfance

Elu(s) référent(s) : Gilbert Hangard

Gilbert HANGARD, rapporteur,

La ville d'Albi recourt depuis de nombreuses années aux services d'un médecin des crèches, qui intervient dans le suivi médical des enfants accueillis au sein des structures municipales de petite enfance.

Le tarif des vacations de ce médecin a été revalorisé en 2021 mais reste très en-deçà des niveaux pratiqués sur le territoire.

En lien avec les tarifs pratiqués dans les structures comparables, et afin de rester compétitif pour continuer à bénéficier de la collaboration existante, il est proposé d'établir le tarif des vacations du médecin des crèches à 45 euros bruts par heure d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'établir le tarif des vacations du médecin des crèches à 45 euros bruts par heure d'intervention.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget général 2022.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

 SLO

ID : 081-218100048-20220321-22_034-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.